

ARTICLE 9 À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du président national à la réunion d'octobre 2018 de l'Exécutif national

Consœurs, confrères et amis,

Je tiens à commencer par remercier chacun-e d'entre vous de son dévouement envers le SEIC et ses membres. Ensemble, avec l'aide de notre personnel, nous pouvons aider et nous aidons effectivement nos membres. Puisque notre travail n'est pas facile et est toujours très exigeant, nous devons aussi prendre du temps pour nous-mêmes.

Les mois qui se sont écoulés depuis la réunion de mars de l'Exécutif national ont été occupés. Ma famille et moi avons fini de nous réinstaller à Ottawa. De nombreuses réunions ont eu lieu avec les trois (3) ministères dont le SEIC représente les membres. Je me suis rendu d'un océan à l'autre – d'est en ouest – depuis la réunion précédente de l'EN pour participer à des conférences des président-e-s. Pendant ce temps, l'AFPC a tenu son congrès et sa conférence sur la négociation collective au cours desquels les membres du SEIC ont joué un rôle important. Je félicite les quatre (4) membres du SEIC qui ont été élus à l'équipe de négociation PA pendant la conférence de l'AFPC sur la négociation collective.

Le Phénix continue à poser un problème pour la majorité de nos membres. IRCC a été le premier ministère à créer un comité patronal-syndical sur le Phénix. Nous espérons que le lancement de la campagne de messages télévisés « Toujours là pour vous » de l'AFPC, qui met en évidence le dévouement des fonctionnaires en dépit du désastre du système de paye Phénix, montrera au public que nos membres continuent à travailler chaque jour même s'il arrive qu'il leur manque un chèque de paye et s'ils vivent dans l'incertitude constante.

Le syndicat et ses membres ont obtenu gain de cause relativement au grief de principe déposé contre IRCC à l'égard du CTD de Vegreville. C'est une victoire dont nous pouvons nous réjouir même si nous n'avons pas réussi à faire échec à la réinstallation du centre. La décision de réinstaller le CTD d'IRCC de Vegreville à Edmonton a été et continue d'être une épreuve pour nos membres. Certains membres ont accepté de se réinstaller alors que d'autres ont

démisionné ou ont pris leur retraite. D'autres encore n'ont pas été en mesure de se réinstaller ou de faire le va-et-vient quotidien. IRCC a toujours soutenu que la décision de réinstaller le centre visait à répondre aux besoins croissants du Ministère plutôt que de réduire l'effectif, et c'est pourquoi les employé-e-s se sont vu offrir une garantie d'offre d'emploi raisonnable. Toutefois, les membres n'ont pas reçu de dédommagement en vertu de l'appendice de la convention collective sur le réaménagement des effectifs, et cela témoigne d'un insensible mépris des répercussions de la réinstallation sur les employé-e-s qui sont nos membres.

Les choix effectués par nos membres travaillant pour IRCC à Vegreville ont été compromis par le fait que le Ministère diffuse de l'information erronée depuis avril 2017. La Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral (CRTEFP) a donné gain de cause à l'AFPC et à ses membres, jugeant que l'employeur a l'obligation d'établir un programme de départs volontaires qui donnerait droit à une indemnisation des employé-e-s touchés.

Je tiens à remercier les membres qui ont témoigné pendant l'audience. Leurs témoignages directs au sujet des effets sur tous les membres qui n'ont pas pu se réinstaller à Edmonton ou faire le va-et-vient entre Vegreville et Edmonton et par conséquent accepter des offres d'emploi raisonnables ont été déchirants à entendre mais ont heureusement été bien entendus pendant l'audience. L'employeur et le syndicat disposent de 60 jours pour s'entendre sur une réparation. Nous attendons maintenant que la réparation soit déterminée en espérant qu'elle s'applique à TOUS les membres touchés, y compris ceux qui se sont réinstallés, ne serait-ce que parce que le Ministère a donné une information erronée.

Nous avons obtenu un autre gain de cause, pour nos membres qui travaillent dans les centres d'appels pour l'EDSC. Le SEIC a fait pression sur l'employeur pour qu'il élimine la règle des 3 avertissements avant l'interruption de l'appel. L'employeur vient de conclure que nos membres ne devraient pas être obligés de donner au moins 3 avertissements à l'interlocutrice ou à l'interlocuteur qui est hostile à leur égard ou qui les harcèle avant de pouvoir raccrocher, et il a éliminé la règle des 3 avertissements. Les agent-e-s des centres d'appels, nos membres, peuvent désormais se fier à leur jugement pour déterminer si une personne les harcèle et mettre fin à l'appel sans craindre de se faire réprimander.

Le SEIC rappelle et encourage ses membres des centres d'appels à prendre la « période de 5 minutes libre de tout appel » prévue par l'article 58 de la convention collective établi au dernier tour de négociation. Ce temps est une victoire pour la santé mentale de nos membres.

Le SEIC a tenu des réunions avec les trois (3) ministères et signé un cadre opérationnel au sujet de la négociation d'ententes sur les services essentiels avec chacun d'entre eux. Ce cadre indique la façon dont les parties négocieront des ententes de principe sur les différents postes qui seront jugés essentiels et dont la loi interdit aux titulaires de participer à des activités de grève légale pendant la durée du travail. Nous consulterons les régions et/ou les sections locales sur différents postes afin de déterminer les fonctions jugées essentielles. Les ententes de principe seront transmises à l'AFPC et au Conseil du Trésor afin qu'ils finissent de dresser les listes de postes essentiels de la catégorie PA dans tous les ministères.

À la CISR, le rapport de Neil Yeates a soulevé certains sujets d'inquiétude sur lesquels le syndicat assure le suivi.

Les autres dossiers dont le SEIC traite activement avec l'employeur comprennent, pour n'en nommer que quelques-uns, la gestion des talents, les processus de dotation en personnel/recrutement, l'obligation d'adaptation et la politique sur le télétravail. Notre travail se poursuit!

Le Comité consultatif national du SEIC sur IRCC et le Comité national du SEIC sur la CISR ont tenu une première réunion conjointe, et il ne s'agira pas de la dernière d'après ce que nous avons entendu. Le Comité national du SEIC sur la condition féminine, le Comité sur les droits de la personne et les relations interraciales et le Comité national du SEIC sur les centres d'appels ont tenu des réunions auxquelles j'ai assisté.

L'engagement dévoué de nos membres qui participent à ces comités consultatifs nationaux est très apprécié, et chacun de ces comités joue un rôle important au SEIC. Comme d'habitude, je remercie la consœur Crystal Warner de ses conseils et de la persévérance dont elle continue à faire preuve à l'égard de chacun de ces comités nationaux.

En 2019, je prévois consacrer plus de temps à assister aux assemblées générales annuelles (AGA) des sections locales et aux visites de lieux de travail si possible. Rencontrer les membres, répondre à leurs questions et demeurer à

l'écoute de leurs inquiétudes sont et demeureront certaines de mes principales priorités. Selon nos disponibilités, la consœur Warner et moi partagerons notre temps pour participer aux différentes activités syndicales.

En dernier lieu, je tiens à remercier notre personnel et nos militant-e-s syndicaux qui travaillent d'arrache-pied pour améliorer la vie de nos membres. Je remercie tous les membres des exécutifs des sections locales du SEIC. Les membres de leurs sections locales et l'Exécutif national apprécient tout ce que font ces dirigeant-e-s, et leurs inlassables efforts ne passent pas inaperçus.

Je remercie de nouveau les membres de l'Exécutif national du soutien indéfectible qu'ils apportent à la VPEN et à moi, aux membres de leurs régions et à l'ensemble du SEIC. Comme je j'ai indiqué dans mes rapports antérieurs, je ne saurais imaginer un exécutif d'Élément plus efficace que le nôtre.

Toujours en toute solidarité,

Le président national du SEIC,

Eddy Bourque